



État de mise en œuvre de l'APV-FLEGT RCA

Douala, 09 et 10 Novembre 2011

Novembre 2011

Hervé Martial MAÏDOU
Consultant National RCA

Rappel Atelier Mois de Mai 2011

Acquis :

Ouverture des négociations en **Mars 2009**

- 15 Sessions techniques par vidéoconférence
- 4 Sessions de négociations

Paraphe de l'Accord le **21 Décembre 2010**

A Faire :

Phase de mise en œuvre **Janvier 2011 à Décembre 2013**

Mise en place d'un **SNT fin 2011** (Projet Traçabilité)

Délivrance première autorisation **dès janvier 2014**



CARACTERISTIQUES ET SPECIFICITES DE L'APV

- Le corps du texte : **31 articles et 11 annexes**;
- Références de l'APV :
 - Règlement n° 2173/2005 du Conseil de l'Union du 20 . 12. 2005 concernant la mise en place d'un régime d'autorisation FLEGT relatif aux importations de bois dans l'Union
 - Règlement n° 1024/2008 de la Commission du 17.10. 2008 arrêtant les modalités de mise en œuvre du règlement n° 2173/2005.
- Couverture produits : (art 3-APV) : bois et dérivés actuellement produits
- Délivrance **des autorisations FLEGT en RCA et à Douala** (art 4)
- Définition du bois légal (art 7). Elle concerne toutes les sources de bois mais pas toutes les destinations. S'en tient aux exportations mais pas au marché local
- SVL applicable pour les exportations hors UE (art 13)



Annexe 1

- Liste des produits soumis à autorisation
 - 4401 : Tout bois de chauffage
 - **4403 : grumes**
 - 4404 : Bois feuillard, piquet pieux pour canne manche etc.
 - **4406 : traverses de chemin de fer**
 - **4407 : sciages, produits spéciaux**
 - **4408 : placages**
 - 4409 : Bois profilés...
 - 4410 : Panneaux de particules (OSB)
 - 4411 : Panneaux de fibres...
 - **4412 : contre plaqué**
 - ...
 - 9403 : Mobiliers en bois.....



Annexe 2

- 1°) définition :
- 2°) Grilles de légalité nationale
10 principes, 28 critères et 70 indicateurs



Annexe 3

- Procédures d'importation dans la communauté et vérification des autorisations
- Règlement UE
- Annexe standard



Annexe 4

- Procédure d'émission et spécifications des autorisations FLEGT
- Ch. 1: Formalité/entreprises
- Ch.2:Exigence/autorisations
- Ch.3Cas des autorisations frauduleuses, perdues, volées...
- Ch.4: Doute

1. Autorité émettrice Nom Adresse		2. Espace réservé pour les besoins du pays émetteur	
3. Numéro de l'autorisation FLEGT		4. Date d'expiration/...../.....	
5. Pays d'exportation		7. Moyen de transport	
6. Code ISO			
8. Bénéficiaire de la licence Nom Adresse			
9. Description commerciale du produit			
10. Nom commun ou scientifique		11. Code HS	
12. Pays où le bois a été exploité		13. Code(s) ISO	
14. Volume (m3)	Poids Net (kg)	16. Nombre de pièces	
17. Signes distinctifs			
18. Signature et cachet de l'autorité émettrice			



Annexe 5

- La couverture du SVL
- Grilles de légalité
- Reconnaissance des dispositifs de certification
- Cas de non conformité
- Mesures de contrôle (exigence opérationnelle)
- **Systeme national de traçabilité**
 - **Cas de produits importés**
 - **Cas de produits en transit**



Annexe 6

- Audit indépendant
- Principes et fonctionnement



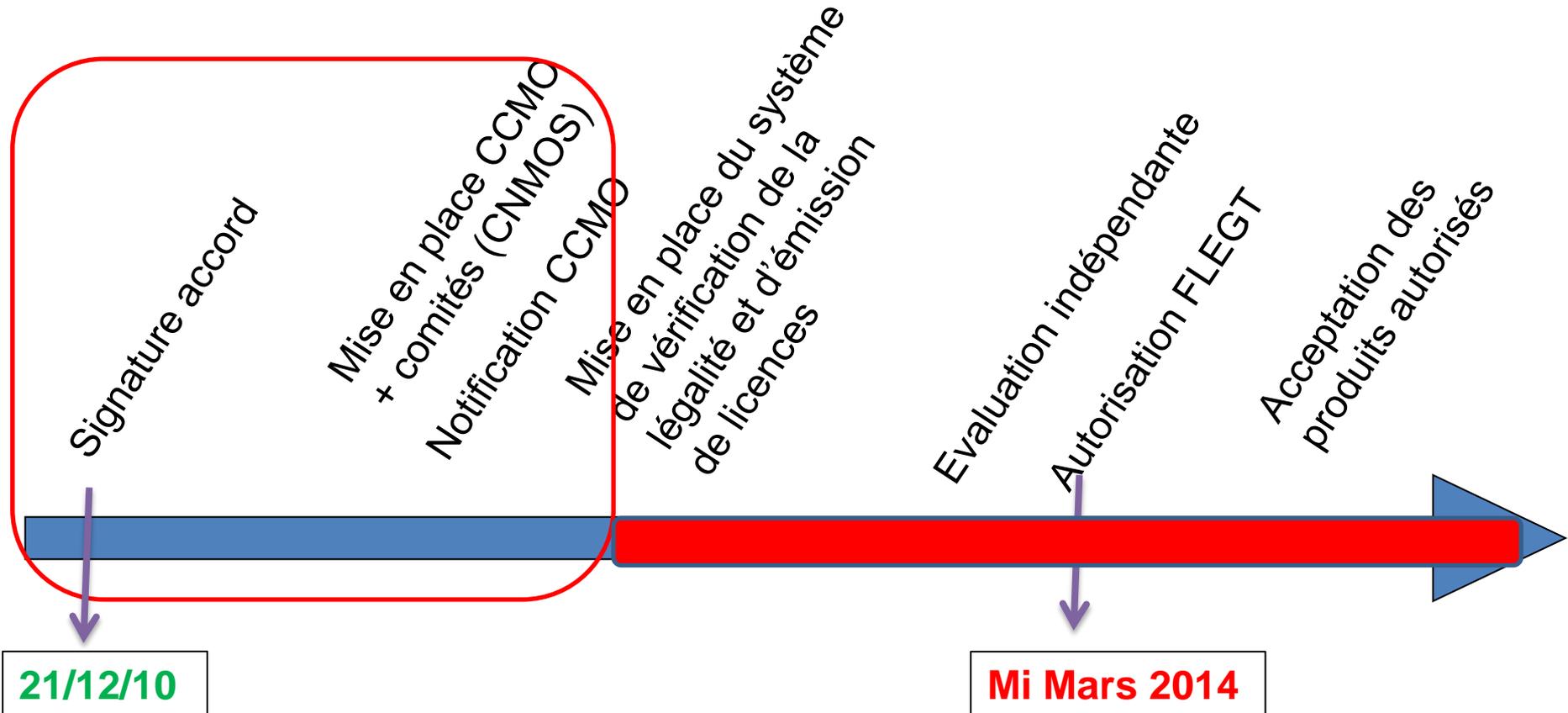
Annexe 7

- Critères d'évaluation du système opérationnel de vérification de la légalité en RCA
- Principes et fonctionnement



Annexe 8

- Calendrier de mise en œuvre de l'accord



Annexe 9

- Mesures d'accompagnement de la mise en œuvre de l'accord **nécessitant des ressources additionnelles**
- Identification des besoins, quelle que soit source de financement



Annexe 10

- Fonctions du Comité Conjoint de mise en œuvre de l'accord



Annexe 11

- **Information rendue publique**
 - Contenu du rapport du CCMO
 - Information sur les moyens et canaux de publication
 - **Informations légales**
 - Informations sur les procédures d'attribution
 - Information sur l'aménagement forestier
 - Information sur la production
 - Information sur la transformation
 - **Information sur le SVL, l'AIS**
 - Information sur le paiement des taxes et redevances
 - **Information sur le dispositif institutionnel**



Thème	Activités	Sous-activités	Responsable(s)	Résultats attendus	Période de mise en œuvre										
					Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept.	4e T	
2. CADRE INSTITUTIONNEL	2.1 Mise en place du Secrétariat Technique Permanent (STP)	2.1.1 Réflexion sur les attributions et le positionnement du STP	Président CNC	Note de concept sur les attributions et positionnement du STP	x										
		2.1.2 Proposition des membres du Secrétariat Technique Permanent (STP)	Ministre	Liste des membres disponible proposée au Ministre		x	x	x							
		2.1.3 Arrêté portant création et fonctionnement du STP	Premier Ministre	Arrêté signé					x						
		2.1.4 Arrêté nommant les membres du STP	Premier Ministre	Arrêté signé					x						
		2.1.5 Prise de contact avec la DUE	Secrétaire Permanent	Contact pris						x					
		2.1.6 Première réunion du STP avec la DUE inclut planification 2e semestre 2011	Secrétaire Permanent	Réunion tenue, planning 2e semestre disponible							x		x	Nov.	
	2.2 Mise en place du Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO)	2.2.1 Réflexion sur les attributions du CNSMO et composition du Comité	Président CNC	Note de concept sur les attributions et positionnement du CNMOS	x										
		2.2.2 Proposition des membres du CNSMO par chaque collège d'acteur	Chaque collège	Liste des membres disponible		x	x	x	x						
		2.2.3 Arrêté portant création et fonctionnement du CNSMO	Président CNC	Arrêté signé					x						
		2.2.4 Lancement des activités du CNSMOS	Président CNMOS	Rapport de la 1ère réunion disponible							x		x		Oct. & Déc.

Thème	Activités	Sous-activités	Responsable(s)	Résultats attendus	Période de mise en œuvre										
					Janv	Fév	Mar s	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept .	4e T	
5. MISE EN PLACE DU SYSTEME NATIONAL DE TRAÇABILITE	5.1 Développement des procédures de traçabilité complémentaires de la forêt au parc-usine	5.1.1 Etat des lieux et amélioration du Système de Gestion des Bases de Données Relationnelles	CNC (CDF /PARPAF/ TERE A)	Rapport de mission TERE A réalisé	X	Version finale en Avril									
	5.2 Mise en œuvre du projet ENRTP	5.2.1 Lancement du projet	STP	Activités du projet engagées											
6. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	6.1 Renforcement du secteur privé	6.1.1 Projet ACP FLEGT	WWF	Activités du projet engagées					X	X	X				
	6.2 Développement de l'Observation Indépendante	6.2.1 Réflexion de la société civile pour le développement d'une stratégie d'OI	La plateforme de la société civile	Stratégie finalisée	X	X	X	X							
	6.3 Elaboration du Plan de formation des différentes structures de vérification et de contrôle de vérification	6.3.1 Réflexion sur le Plan de Formation	STP	Réflexion initiée	Cette activité est directement liée à la réalisation des sous-activités 4.2.4 et 4.2.5										X

Je vous remercie

**Hervé Martial MAÏDOU
Consultant National RCA**

